



## Etre solidaire du prêt, acheter en indivision ?

Par **MarineM**, le **14/03/2015 à 08:11**

Bonjour,

Mon ami et moi souhaitons acheter une maison, nous allons faire une offre cette après midi.

Il est embauché en CDI, gagne 1300e/mois.

Je suis étudiante et bien que d'avoir des revenus (bourses et pole emploi = 1100e) ils ne sont pas pris en compte par la banque.

Pourtant, on nous a dit que je pouvais faire partie du crédit, en étant solidaire. Et que nous pouvons acheter la maison en indivision. Est-ce vraiment possible ?

Je vous remercie.

Par **janus2fr**, le **14/03/2015 à 09:37**

Bonjour,

Pour ce qui est d'acheter, pas de problème.

Pour ce qui est d'obtenir un prêt, là c'est à voir avec les banques...

Par **Jibi7**, le **14/03/2015 à 10:19**

Hello Marine,

un crédit immobilier est sauf rares exceptions de longue durée. Si vos statuts étudiants, cdi ont une durée prévisible équivalente (études de médecine, grandes écoles ou donnant accès à un emploi sans probl. en alternance par ex..), votre âge.. il faut le faire valoir sinon..seules des cautions privées, familiales plus stables, des hypothèques etc.. seront retenues.

Par **domat**, le **14/03/2015 à 10:22**

bjr,

un organisme de crédit préfère avoir un crédit sur 2 têtes avec une clause de solidarité, ainsi en cas d'impayés cet organisme peut se retourner contre les deux emprunteurs pour se faire

rembourser.

mais la propriété du bien en indivision est indépendante du financement, ainsi votre ami peut être propriétaire du bien à 50% et en financer 80% donc des difficultés en cas de séparation. je conseille toujours que chacun finance le bien dans la même proportion que sa part de propriété.

cdt